

# **CAHIER DE CHARGES POUR LES COMITÉS LOCAUX D'ORGANISATION DU TOURNOI ATC RENAISSANCE KLOTO 2019**

## **PREAMBULE**

La commission d'organisation du tournoi ATC RENAISSANCE KLOTO 2019 innove cette année avec une formule d'appel à candidature sur le plan local pour l'accueil des rencontres dudit tournoi. En effet la commission d'organisation souhaite passer par cette formule pour retenir deux terrains pris en charge par deux comités locaux distincts qui souscrivent aux conditions du présent cahier des charges de l'organisation du tournoi.

## **I. CONTENU DE LA MISSION**

- Il s'agira pour chaque comité local de prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour aménager un stade (un terrain) devant abriter les rencontres du tournoi.
- Chaque terrain retenu accueillera les rencontres de deux (2) poules du tournoi, en plus de deux (2) matchs des quarts de finale et une (1) demi-finale ; et le cas échéant le match de classement s'il est choisi. Soit au total quinze (15) rencontres au moins ou seize (16) rencontres au plus.
- La sécurité des biens et personnes avant, pendant et après chaque rencontre du tournoi est de la responsabilité du comité local d'organisation. Ainsi le comité local prendra toutes les mesures idoines en accord avec la commission d'organisation pour veiller à la surveillance et la protection des biens et personnes tant dans qu'en dehors du stade (terrain). Cette tâche couvre un rayon de 200 mètres autour du stade (terrain).
- Le stade (terrain) doit être entièrement clôturé avec deux entrées. L'aire de jeu doit être séparée des spectateurs d'au moins 1,5 mètre par des barrières ou le cas échéant des cordes biens solides.
- La maintenance et l'entretien de l'aire de jeu ainsi que ses alentours sont obligatoires pour chaque rencontre. L'aire de jeu doit être propre et bien taillée.

- les poteaux doivent être en métal et pointer les filets de buts sur un terrain réglementaire

## **II. LES CONDITIONS À REMPLIR.**

Elles sont les suivantes :

- disposer d'une équipe affiliée à la ligue ou au district de football ;
- Être engagé au terrain ;
- Le terrain en question doit être dans l'une des préfectures du grand-kloto ;
- Elaborer un budget prévisionnel pour l'organisation ;
- constituer un comité local d'organisation d'au moins cinq (5) membres et au plus sept (7) membres ;
- En dehors de parape du présent cahier des charges par les membres des comité local d'organisation (a nombre de trois (3) au moins), une lettre de motivation à la candidature pour l'organisation locale du tournoi est obligatoire ;
- Les pièces à joindre à la lettre de motivation sont les suivantes :
  - la carte nationale d'identité ou la carte d'électeur de chaque membre ;
  - la liste des membres du comité local comportant le nom et prénoms, date et lieu de naissance, adresse complète, numéro de téléphone, email et signature de chaque membre et le poste de chacun au sein du comité local ;
  - L'acte de naissance et deux (2) photos d'identité de chaque membre.

## **III. DÉLAIS DE LA MISSION**

1. Le dernier délai pour le dépôt de candidature est fixé au 28 Mars 2019 à 17h00
2. Le 12 Avril 2019, la commission examine les dossiers de candidature à l'organisation et retient après délibération les deux (2) sites devant abriter les rencontre du tournoi,

3. La commission effectuera une visite d'inspection des travaux d'aménagement des installations devant abriter le tournoi le 29 Juin 2019.
4. Dernière visite le 14 Juillet 2019 par la commission d'organisation à l'issue de laquelle, elle se prononcera sur le maintien ou pas de la compétition sur le site choisi.
5. A la fin du tournoi, chaque comité fait le bilan de l'organisation à la commission d'organisation.

#### **IV. RÈGLEMENT FINANCIER**

- La commission est chargée de la billetterie d'entrée au terrain pour toutes les rencontres du tournoi.

Cependant chaque comité local se charge de la vente des tickets d'entrée au terrain pour chaque rencontre sur son site.

- La commission d'organisation a droit pour chaque rencontre après la vente des tickets d'entrée à une somme de vingt mille francs CFA (20 000 FCFA) de la part des comités locaux d'organisation.

Tout le reste de la recette après-vente des tickets revient de droit au comité local.

- Les tickets d'entrée sont fixés à deux cents francs CFA (200 FCFA) chacun.

#### **V. DISPOSITION FINALES**

- Tous les points relatifs au règlement financier sont négociables.
- La commission d'organisation se réserve le droit de faire l'état des lieux et l'étude de faisabilité pour l'organisation locale du tournoi selon le dossier soumis par chaque comité local constitué, afin d'en délivrer son rapport à l'association ATC, promotrice du projet RENAISSANCE KLOTO.

Fait à Kpalimé, le 31 Janvier 2019

La Secrétaire Générale

Ernestine AKOGO